

PRESENTATION TECHNIQUE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AIX MARSEILLE PROVENCE

Dénomination sociale : Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Aix-Marseille-Provence

Sigle :CCIAMP

SIRET (siège) : 181 300 021 00019

Forme juridique : Établissement public administratif à caractère consulaire

Siège social : Palais de la Bourse , 9 La Canebière ,13001 Marseille

Code APE/NAF : 9411Z -Activités des organisations patronales et consulaires

Nature juridique et statut

La CCI Métropolitaine Aix-Marseille-Provence est un organisme consulaire, établissement public administratif.

Missions institutionnelles

La CCIAMP accompagne les entreprises dans leurs démarches de création, reprise, transmission, financement et développement, ainsi que dans la prévention et la gestion de leurs difficultés. Elle exerce également une mission de représentation des intérêts économiques du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics

Périmètre du groupe et activités

Le groupe CCIAMP est composé de différentes structures dont les activités couvrent l'accompagnement des entreprises, la gestion d'infrastructures aéroportuaires, la formation professionnelle, ainsi que le rayonnement et l'attractivité du territoire.

En matière de formation, la CCIAMP administre trois établissements d'enseignement dont les programmes sont établis pour répondre aux besoins des entreprises, et siège par ailleurs au conseil d'administration de la Kedge Business School.

Patrimoine immobilier et sites

Le siège de la CCIAMP est établi au **Palais de la Bourse de Marseille**, bâtiment historique emblématique. La diversité et la nature des sites (sièges administratifs, campus de formation, infrastructures techniques) confèrent au patrimoine à assurer un caractère hétérogène qui est détaillé dans la présentation technique ci-après.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PATRIMOINE

☒ Superficie <u>développée</u>* totale des bâtiments en m2	83 401 m2
Dont Palais de la Bourse	17 000 m2 <i>Cf questionnaire complémentaire palais de la bourse</i>
Dont parc bâtiment autre (port, aéroport...)	AUCUN dans cette consultation
☐ Superficie <u>développée</u>* par bâtiments	Liste à joindre en annexe Surface propriété foncière non bâtie de la commune hors voirie

* On entend par superficie développée d'un immeuble, la Surface totale additionnée des rez-de-chaussée et de chacun des niveaux, évaluée à partir de l'extérieur des murs de façades.

Elle est calculée en se fondant sur le nu extérieur des murs de façades, tels que ceux-ci figurent sur les plans de niveaux. Les terrasses, les balcons, les portes-fenêtres et autres saillies de la construction ne sont pas pris en compte. Par contre, la surface des loggias et des "bow-windows", du fait qu'ils se situent à l'intérieur du gros œuvre, doit être retenue. Cette surface tient compte des superficies réelles de tous les locaux communs ... y compris notamment les étages techniques, les combles et les sous-sols." (définition de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances)

Si vous utilisez un autre mode de calcul de la superficie, il faut l'indiquer : SHON, SHOB, SHONRT, PLANCHER

LES BATIMENTS- Informations complémentaires

► **Bâtiments classés « monuments historiques » ou « inscrits à l'inventaire » :** ☒ OUI ☐ NON
Lesquels : Palais de la Bourse (inscrit)

► **Bâtiments de type château :** ☐ OUI ☒ NON

► **Bâtiments dont la Valeur, ajoutée à celle du contenu est supérieure à 20 M€ :** ☒ OUI ☐ NON
Palais de la bourse

► **Panneaux photovoltaïques :** ☒ OUI ☐ NON

Notamment d'une superficie supérieure à 500 m2 ? ☒ NON

Joindre la liste avec les adresses et les superficies : **École Pratique, Campus de Vaufrèges, 11 avenue de Luminy, 13 009 Marseille pour 56 m2** *Cf questionnaire complémentaire photovoltaïque*

- Installation : ☐ au sol ☒ sur bâtiment
- Nom de l'exploitant : **CCIAMP**
- Qualification de l'installateur : ☐ Qualipv, ☐ Qualisol
- Contrat de maintenance : ☒ OUI ☐ NON

☐ Revente de l'électricité ☒ Utilisation pour propre compte

► **Transformateur propriété de la CCI :** ☒ OUI ☐ NON

Si oui valeur

- **Palais de la bourse**
 - **Marque :** GEC ASTHOM
 - **Référence :** -
 - **Date de fabrication :** 1998

- **Puissance : 630 KVA**
- **Valeur Achat/installation :** NC. niveau ordre de grandeur, appareil livré posé branché : 60-90k€

• **Martigues :**

- **Marque :** EFACEC
- **Référence :** ECO010020A410
- **Date de fabrication :** 2016
- **Puissance :** 100 KVA
- **Valeur Achat/installation :** NC, niveau ordre de grandeur, appareil livré posé branché : 20k€

► **Activité gérée par la CCI qui génère des recettes** ☒OUI ☐NON

*Cette question concerne les activités qui disparaîtront avec le bâtiment en cas de sinistre sur ce dernier.
exemple : salle de conférences, Port ...*

Activité	Recettes (hors subvention)
ACTIVITE LOCATIVE	6 500 000€HT HC
FORMATION	
FORMALITES	
EVENEMENTIEL	
PALAIS DE LA BOURSE ?	120 000 € HT

► **Parkings couverts :** ☐OUI ☒NON

- Souterrains : ☐OUI ☒NON

- A étages extérieur (parking silo.): ☐OUI ☒NON

► **Embranchement ferroviaire :** ☐OUI ☒NON

► **Serres de production :** ☐OUI ☒NON

► **Installations classées ICPE :** ☐OUI ☒NON

► **Bâtiments loués à des industriels :** ☐OUI ☒NON

► **LES MATERIELS SPECIFIQUES** ☐OUI ☒NON

► **Bris de Machine sur matériels fixes particuliers** ☐OUI ☒NON

► **ouvrages d'arts , notamment pour un port ?** ☐OUI ☒NON

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RISQUES PARTICULIERS ET A LA PREVENTION

Document Unique relatif aux accidents du travail des agents	☒ OUI ☐ NON
Le Plan d'action de prévention des accidents du travail est-il suivi ?	☒ OUI ☐ NON
Personnel formé à la sécurité incendie	☒ OUI ☐ NON

Dispositifs de VIDEO SURVEILLANCE	
Bâtiments sous vidéo surveillance	☒ OUI ☐ NON
Report de la surveillance vers une centrale de télésurveillance	☒ OUI ☐ NON
Report de la surveillance vers une astreinte interne	☒ OUI ☐ NON

Note aux candidats : Dispositifs de prévention et protection du Palais de la Bourse. (CF questionnaire complémentaire PALAIS DE LA BOURSE pour plus de précisions)

La CCI Aix-Marseille Provence accorde une importance capitale à la gestion des risques et à la préservation de ses actifs immobiliers. Dans l'objectif d'une appréciation précise du risque par les candidats, les mesures de prévention et de protection suivantes sont portées à votre connaissance :

- **Surveillance et Gardiennage** : Le site bénéficie d'un dispositif de surveillance humaine active assurée 24h/24 et 7j/7, garantissant une vigilance constante et une réactivité immédiate en cas d'anomalie ou d'incident.
- **Protection Incendie et Proximité des Secours** : Le site dispose d'équipements de sécurité incendie conformes à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la caserne de sapeurs-pompiers la plus proche est située à moins de 10 kilomètres du site.
- **Connaissance du risque par les services de secours** : Le site fait l'objet d'un suivi rigoureux permettant aux services de secours (SDIS) d'avoir une parfaite connaissance de la configuration des lieux, des accès et des risques spécifiques inhérents à l'activité, facilitant ainsi toute intervention opérationnelle.

Ces dispositifs s'inscrivent dans une politique volontariste de maîtrise des risques que la CCI entend poursuivre et renforcer tout au long de la période de couverture.

LES FRANCHISES DES CONTRATS ACTUELS

Dommages aux biens	5.000 € sauf vol et Bris de Glaces 450 € Sauf garanties « Autres événements » « Effondrement » et Événements Naturels Hors Catastrophes Naturelles » pour lesquelles la franchise sera 7.000 € Sauf responsabilité et recours des voisins et des tiers sans franchise.
Dommages aux biens PALAIS DE LA BOURSE 1 ^{ère} ligne	10.000 € sauf Vol et Bris de Glace 500 € Sauf garanties « Autres événements » « Effondrement » et Événements Naturels Hors Catastrophes Naturelles » pour lesquelles la franchise sera 7.000 € Sauf responsabilité et recours des voisins et des tiers sans franchise
Dommages aux biens PALAIS DE LA BOURSE 2 ^{ème} ligne	PAS DE CONTRAT SOUSCRIT ACTUELLEMENT